



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Kiesbinder (Komponente A)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SAKRET Kiesbinder (Komponente A)
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Solution de résine époxy

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Sakret AG/SA
Gewerbestrasse 1
CH-4500 Solothurn
Tel: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 15.05.2019

Version 2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2, H319
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre,

SAKRET Kiesbinder (Komponente A)

Date d'impression
15.05.2019

voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P302+P335+P334: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Enlever avec précaution les particules déposées sur la peau. Rincer à l'eau fraîche [ou poser une compresse humide].
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

EUH205: Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

Identificateur de produit

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700), No.-CAS 25068-38-6, No.-CE 500-033-5
Bisphenol F Epoxidharz, No.-CAS 9003-36-5, No.-CE NLP 500-006-8
oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs., No.-CAS 68609-97-2, No.-CE 271-846-8

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight \leq 700)	50% - 75%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411 [CEy2: C \geq 5 % CSk2: C \geq 5 %]	No.-CAS: 25068-38-6 No.-CE: 500-033-5 No.-Index: 603-074-00-8
Bisphenol F Epoxidharz	25% - 50%	Eye Irrit. 2 H319, Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 2 H411	No.-CAS: 9003-36-5 No.-CE: NLP 500-006-8

oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs.	10% - 25%	Skin Irrit. 2 H315, Skin Sens. 1 H317	No.-CAS: 68609-97-2 No.-CE: 271-846-8 No.-Index: 603-103-00-4
--	-----------	---------------------------------------	---

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler un médecin dans les cas graves. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés Aucun(e) à notre connaissance.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.
Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité	Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Imbiber d'un matériau absorbant inerte et évacuer comme un déchet spécial.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Porter un équipement de protection individuel. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Veiller à une ventilation adéquate.
Protection individuelle	
<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil de protection respiratoire à filtre à vapeurs organiques
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Nitrile. Temps de percée: > 8 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Vêtements de protection à manches longues. Tablier en caoutchouc ou en plastic. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	Non déterminé.
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	> 250 °C
Point d'éclair:	> 125 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	< 0.1 hPa @ 20 °C
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	1.1-1.2
Hydrosolubilité:	Non déterminé.
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.

Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	1100-1700 mPas @ 25 °C
Propriétés explosives:	Aucun(e)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
---------------------------------------	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique en présence d' amines et d'alcools.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques.
10.5. Matières incompatibles	Des acides et des bases. Des oxydants forts. Des amines. Alcools.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS 25068-38-6) Oral LD50 Rat = 11400 mg/kg (NLM_CIP) Bisphenol F Epoxidharz (CAS 9003-36-5) DL50/orale/rat = 2000 mg/kg. DL50/cutanée/rat = 400 mg/kg. (National Technical Information Service. Vol. OTS0526023) oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2) Dermal LD50 Rabbit > 3987 mg/kg (CHEMVIEW) Oral LD50 Rat = 17100 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Irritant pour la peau. Provoque une irritation cutanée. Irritation légère de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Irritant pour les yeux. Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire/cutanée	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. A un effet sensibilisant. Peut provoquer une allergie cutanée.
Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Mutagène possible Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Donnée non disponible.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Peut changer le pH de l'eau.
12.2. Persistance et dégradabilité	Donnée non disponible. Généralement une neutralisation est nécessaire avant l'introduction de rejets dans les stations d'épuration. Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Donnée non disponible. Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	L'entrée dans l'environnement doit être évitée. Contient un produit de réaction: résines de bisphénol-épichlorohydrine de poids moléculaire moyen ≤ 700 (perturbateurs endocriniens UE - groupe candidat du groupe III).

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A Epoxidharz). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 9+ENV. Dangereux pour l'environnement: Oui Code de classement M6. Numéro d'identification du danger 90. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels –
IMDG	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (Bisphenol A Epoxidharz). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 9+ENV. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-F. Polluant marin: Oui.
IATA	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Bisphenol A Epoxidharz). Classe 9. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 9+ENV. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 964 (450 L). Instruction d'emballage (LQ): Y964 (30 kg G). Instructions de conditionnement (avion cargo): 964 (450 L).

Navigation fluviale ADN	UN 3082. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Bisphenol A Epoxidharz). Classe 9. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 9+ENV. Code de classement M6. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires	Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP). Classe de stockage 12. (CH)
------------------------------------	--

reaction product: bisphenol-A-(epichlorhydrin); epoxy resin (number average molecular weight ≤ 700) (CAS 25068-38-6)

EU - Endocrine Disruptors (COM (2001)262) - Candidate List of Substances	Group III Chemical
EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-033-5
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

Bisphenol F Epoxidharz (CAS 9003-36-5)

EU - No-Longer Polymers List (67/548/EEC)	NLP No. 500-006-8
EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present

oxirane, mono[(C12-14-alkyloxy)methyl] derivs. (CAS 68609-97-2)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances	Present
--	---------

15.2. Évaluation de la sécurité chimique	Non demandé.
---	--------------

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés	CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)
---	--

Les principales références bibliographiques et sources de données	Selon les informations du fabricant.
--	--------------------------------------

Procédure de classification	Méthode de calcul.
------------------------------------	--------------------

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3	H315: Provoque une irritation cutanée. H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
---	--

H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

SAKRET Kiesbinder (Komponente B)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit SAKRET Kiesbinder (Komponente B)
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Durcisseur

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise Sakret AG/SA
Gewerbestrasse 1
CH-4500 Solothurn
Tel: 032 62 45 540
Fax: 032 62 45 549
www.sakret.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)

Date d'émission 15.05.2019

Version 2.2

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Oral(e), Catégorie 4, H302
Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 1B, H314
Sensibilisants cutanés, Catégorie 1, H317
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3, H412

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H302+H332: Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260: Ne pas respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillard/ vapeurs/ aérosols.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.
P305+P351+P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P301+P330+P331: EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
P333+P313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P273: Éviter le rejet dans l'environnement.
P501: Eliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Phenol, 4,4-(1-methylethylidene)bis, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane, No.-CAS 38294-64-3, No.-CE 500-101-4
Alcohol de benzyle, No.-CAS 100-51-6, No.-CE 202-859-9
m-Xylylendiamine, No.-CAS 1477-55-0
Salicylic acid, No.-CAS 69-72-7, No.-CE 200-712-3

2.3. Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Phenol, 4,4-(1-methylethylidene)bis, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane	25% - 50%	Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 38294-64-3 No.-CE: 500-101-4
Alcool de benzyle	25% - 50%	Acute Tox. 4 H332, Acute Tox. 4 H302	No.-CAS: 100-51-6 No.-CE: 202-859-9 No.-Index: 603-057-00-5
m-Xylylendiamine	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Acute Tox. 3 H331, Skin Corr. 1B H314, Skin Sens. 1 H317, Aquatic Chronic 3 H412	No.-CAS: 1477-55-0
Salicylic acid	5% - 10%	Acute Tox. 4 H302, Eye Dam. 1 H318	No.-CAS: 69-72-7 No.-CE: 200-712-3

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.
Contact avec la peau	Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement. Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact. Appeler immédiatement un médecin. Consulter un ophtalmologiste.
Ingestion	Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Le secouriste doit se protéger. Provoque de graves brûlures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de l'eau pulvérisée, de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité

Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spéciaux pour la protection des intervenants

Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes

Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.

Conseils pour les secouristes

Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination. Enlever avec un absorbant inerte.

6.4. Référence à d'autres

Voir chapitre 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit.
7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans un endroit bien ventilé. Conserver à des températures comprises entre 5 et 25 °C. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.
7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Alcohol de benzyle (CAS 100-51-6) Switzerland - Occupational Exposure Limits - Developmental Risk Groups	Developmental Risk Group C
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	5 ppm TWA [MAK] (aerosol, vapour) 22 mg/m ³ TWA [MAK] (aerosol, vapour)
m-Xylylendiamine (CAS 1477-55-0) Switzerland - Occupational Exposure Limits - Sensitizers	Sensitizer
Switzerland - Occupational Exposure Limits - Skin Notation	skin notation
Switzerland - Occupational Exposure Limits - TWAs - (MAKs)	0.1 mg/m ³ TWA [MAK]

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.
--	---

Protection individuelle

<i>Protection respiratoire</i>	En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Appareil respiratoire avec filtre AP2.
<i>Protection des mains</i>	Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en Chloroprène. Temps de percée: > 8 h. Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières de la place de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
<i>Protection des yeux</i>	Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166. Écran facial.
<i>Protection de la peau et du corps</i>	Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Vêtements de protection à manches longues.
<i>Risques thermiques</i>	Pas de précautions spéciales.
Contrôle d'exposition de l'environnement	Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaune clair.
Odeur	Type amine.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	8-11
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Point d'éclair:	> 100 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	5 hPa @ 50 °C
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	~1.05
Hydrosolubilité:	soluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	Non déterminé.
Température d'auto-inflammabilité:	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	1100-1700 mPas @ 25 °C (kin.)
Propriétés explosives:	non dangereux(se)
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

**Caractéristiques Générales du
Produit**

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Pas d'information disponible.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Réaction exothermique en présence d' amines et d'alcools.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Sources directes de chaleur.
10.5. Matières incompatibles	Corrode les métaux communs. Des acides et des bases. Des oxydants forts. Alcools. Des amines. Aldéhydes. Composés halogénés. Cétones Cuivre Alliage de cuivre. Péroxydes. Initiateur de radicaux libres
10.6. Produits de décomposition dangereux	Aucun sous utilisation appropriée. La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. De l'ammoniaque. Acide nitrique. En cas d'incendie des produits de décomposition dangereux peuvent se former, comme: Dioxyde de carbone (CO ₂), monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NO _x), fumée dense et noire.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. Alcohol de benzyle (CAS 100-51-6) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 8.8 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 1230 mg/kg (NLM_CIP) m-Xylylendiamine (CAS 1477-55-0) Dermal LD50 Rabbit = 2 g/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 700 ppm 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 660 mg/kg (JAPAN_GHS) Salicylic acid (CAS 69-72-7) Dermal LD50 Rat > 2 g/kg (HSDB) Inhalation LC50 Rat > 900 mg/m ³ 1 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 891 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque de graves brûlures.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Sensibilisation respiratoire/cutanée	A un effet sensibilisant.

Cancérogénicité	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Donnée non disponible.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Risque présumé d'effets graves pour les organes (Foie) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Danger par aspiration	Donnée non disponible.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.
Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Provoque de graves brûlures.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Alcohol de benzyle (CAS 100-51-6)

EU - Ecolabel (66/2010) -
Detergent Ingredient Database -
Anaerobic Degradation
EU - Ecolabel (66/2010) -
Detergent Ingredient Database -
Aerobic Degradation

Biodegradable under anaerobic conditions.

Ecotoxicity - Freshwater Fish -
Acute Toxicity Data
Ecotoxicity - Water Flea - Acute
Toxicity Data

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

LC50 96 h Pimephales promelas 460 mg/L [static] (EPA)
LC50 96 h Lepomis macrochirus 10 mg/L [static] (EPA)
EC50 48 h water flea 23 mg/L

Salicylic acid (CAS 69-72-7)

EU - Ecolabel (66/2010) -
Detergent Ingredient Database -
Anaerobic Degradation
EU - Ecolabel (66/2010) -
Detergent Ingredient Database -
Aerobic Degradation
Ecotoxicity - Water Flea - Acute
Toxicity Data

The ingredient has not been tested.

Readily biodegradable according to OECD guidelines.

EC50 48 h Daphnia magna 870 mg/L [Static] (EPA)

12.2. Persistance et dégradabilité Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.3. Potentiel de bioaccumulation Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

12.4. Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible.
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Pas d'information disponible.
12.6. Autres effets néfastes	Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé	Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.
Emballages contaminés	Eliminer comme le produit non utilisé. Mettre les emballages rincés à la disposition de services de recyclage locaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID	<p>UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophroronediamine, 1,3-benzenedimethanamine). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADR/RID 8. Code de classement C7. Numéro d'identification du danger 80. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. Code de restriction en tunnels E</p>
IMDG	<p>UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (Isophroronediamine, 1,3-benzenedimethanamine). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IMDG 8. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1. No EMS F-A, S-B. Polluant marin: Non.</p>

IATA	<p>UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: Amines, liquid, corrosive, n.o.s. (Isophroronediamine, 1,3-benzenedimethanamine). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes IATA 8. Instructions de conditionnement (avion de ligne): 852 (5 L). Instruction d'emballage (LQ): Y841 (1 L). Instructions de conditionnement (avion cargo): 856 (60 L).</p>
Navigation fluviale ADN	<p>UN 2735. Nom d'expédition des Nations unies: AMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (Isophroronediamine, 1,3-benzenedimethanamine). Classe 8. Groupe d'emballage III. Etiquettes ADN 8. Code de classement C7. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.</p>
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (CLP).
 Classe de stockage 8. (CH)

Phenol, 4,4-(1-methylethylidene)bis, polymer with 5-amino-1,3,3-trimethylcyclohexanemethanamine and (chloromethyl)oxirane (CAS 38294-64-3)

EU - No-Longer Polymers List NLP No. 500-101-4
 (67/548/EEC)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Alcohol de benzyle (CAS 100-51-6)

Switzerland - Volatile Organic Compounds (VOCs) - Group I 2906.2100

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Solvent
 Fragrance/aromatic compositions/their raw materials

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements The presence of the substance must be indicated in the list of ingredients referred to in Article 19[1][g] when its concentration exceeds: 0.001% in leave-on products, 0.01% in rinse-off products (Fragrance, aromatic compositions, their raw materials)
 For purposes other than inhibiting the development of micro-organisms in the product. This purpose has to be apparent from the presentation of the product

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration 1.0 % MAC

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([202-859-9])

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

m-Xylylendiamine (CAS 1477-55-0)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

Salicylic acid (CAS 69-72-7)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Conditions of Use and Warnings Not to be used for children under 3 years of age. (Solely for products which might be used for children under three years of age and which remain in prolonged contact with the skin)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Field of Application and/or Use Rinse-off hair products
Other products

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Maximum Authorised Concentration 3.0 % MAC (Rinse-off hair products)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex III - Other Limitations and Requirements 2.0 % MAC (Other products)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Conditions of Use and Warnings Not to be used for children under 3 years of age (Solely for products which might be used for children under 3 years of age and which remain in prolonged contact with the skin)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Other Limitations and Requirements Prohibited in products for children under 3 years of age (except shampoos)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex V - Preservatives - Maximum Authorised Concentration 0.5 % MAC (as acid)

EU - Biocides (2007/565/EC) - Substances and Product-Types Not to Be Included in Annexes I, IA and IB to Directive 98/8/EC

EU - Biocides (1062/2014) - Annex II Part 1 - Supported Substances Product type: 6
Product type: 1
Product type: 2
Product type: 3
Product type: 4
043 Product type 2, 3, 4 (200-712-3)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Intermediates Present ([200-712-3])

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Non demandé.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données Selon les informations du fabricant.

Procédure de classification Méthode de calcul.

Libellés des phrases mentionnées aux sections 2 et 3 H302: Nocif en cas d'ingestion.
H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H318: Provoque des lésions oculaires graves.

H331: Toxique par inhalation.
H332: Nocif par inhalation.
H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations

Prendre connaissance du mode d'emploi dans l'étiquette.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.